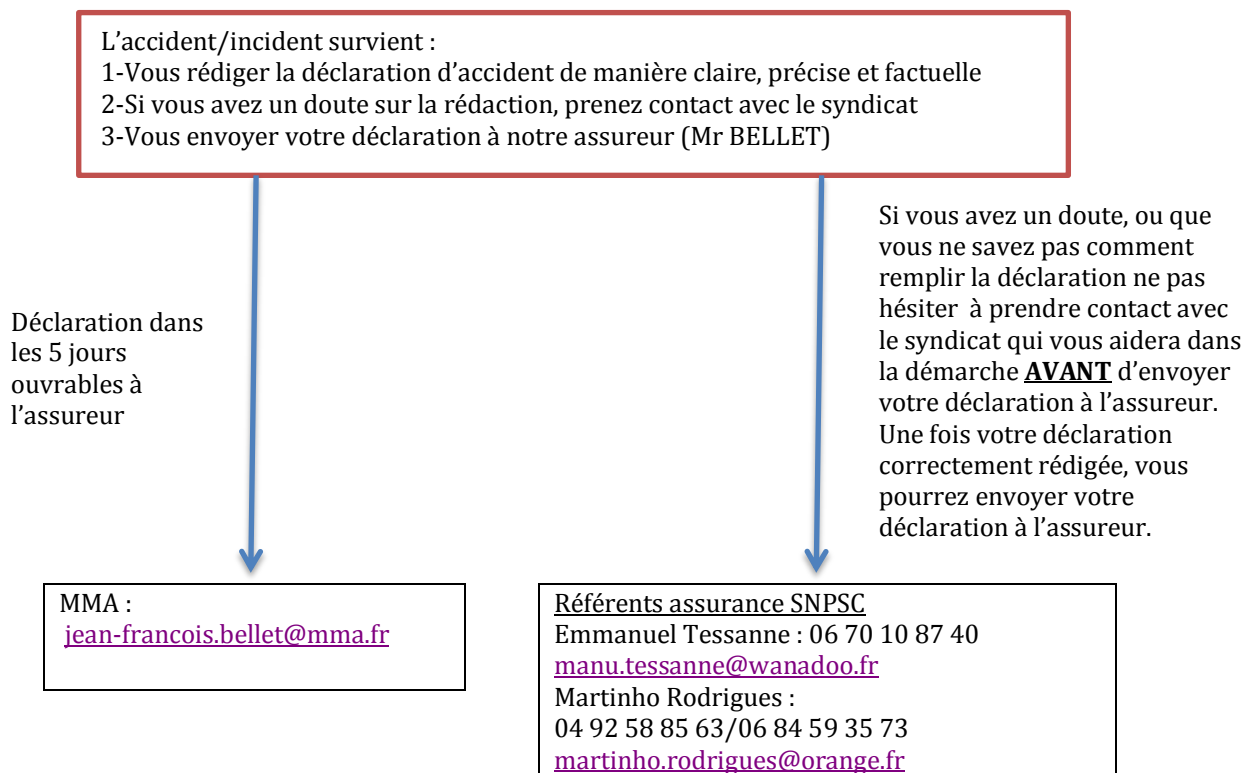




## La déclaration d'accident (pour nos clients) : mode d'emploi

### Que faire quand on a un accident (ou un incident) avec un de nos clients ?

Quoiqu'il arrive, il est indispensable de rédiger une déclaration d'accident. Cette déclaration permettra à notre assureur de connaître le sinistre et éventuellement d'indemniser la victime au titre du civil. Ci-dessous la procédure à suivre.



La déclaration **doit être claire, précise et factuelle**. Une déclaration mal rédigée peut avoir des conséquences sur le tarif groupe. Si vous avez un quelconque doute, prenez conseil auprès du syndicat.

Note : En cas d'accident grave, il est obligatoire d'envoyer l'information à votre DDJSCS

Remarque : Que vous passiez ou pas par les conseils du syndicat, **le syndicat ne transmet pas vos déclarations à l'assureur**.

C'est bien à vous de le faire : vous devez envoyer votre déclaration à l'assureur soit par mail (c'est mieux) soit par courrier postal.

Important : Ne pas hésiter à faire une déclaration même pour des bobos qui semblent anodins